



ATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/L.633
17 février 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
Point 12 de l'ordre du jour

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
DE TUTELLE

Document de travail rédigé par le Secrétariat

1. A sa 654^{ème} séance, tenue le 8 février 1956, le Conseil de tutelle a prié le Secrétariat de rédiger un document de travail sur les modifications qu'il convient d'apporter au règlement intérieur du Conseil en raison du fait que l'Italie est devenue membre du Conseil.
2. Conformément à cette demande, le Secrétariat propose d'apporter les modifications suivantes au chapitre XXII du règlement intérieur du Conseil de tutelle.
 - a) Dans le titre du chapitre XXII, supprimer les mots "de l'Italie, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et";
 - b) Dans le paragraphe d'introduction, supprimer les mots "de l'Italie, et";
 - c) Supprimer les articles A à H inclusivement;
 - d) Dans l'article J, supprimer les mots "et au Gouvernement italien";
 - e) Intituler A, B, C et D les articles I, J, K et L actuels.
